



Rapport annuel révisé
Belfius Fund

31 décembre 2024

01.01.2024 - 31.12.2024
SICAV de droit luxembourgeois
R.C.S. Luxembourg B-187871



Belfius Fund

SICAV de droit luxembourgeois

Rapport annuel révisé pour l'exercice
du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024



Table des matières

Administration de la SICAV	4
Détails sur la SICAV	5
Rapport du Conseil d'Administration	6
Rapport d'audit	7
Etat des actifs nets au 31 décembre 2024	10
Etat des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024	11
Statistiques	12
Portefeuille-titres au 31 décembre 2024	13
Belfius Fund Target Income 2032	13
Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés	15
Autres notes aux états financiers	17
Informations supplémentaires non auditées	22



Administration de la SICAV

Conseil d'Administration

Président

Jean-Yves MALDAGUE
Administrateur-délégué
Candriam

Administrateurs

Aurore PELLE
Senior Internal Auditor
Candriam

Tanguy DE VILLENFAGNE
Advisor to the Group Strategic Committee
Candriam

Myriam VANNESTE
Global Head of Product Management
Candriam

Catherine DELANGHE
Administrateur indépendant

Thierry BLONDEAU
Administrateur Indépendant

Siège social

5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Dépositaire et Agent Payeur Principal

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Société de Gestion

Candriam
SERENITY - Bloc B
19-21, route d'Arion
L-8009 Strassen

Les fonctions d'**Administration Centrale** et d'**Agent Domiciliaire**
sont confiées à :

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

La fonction de **Gestion de Portefeuille** est assurée directement par
Candriam et/ou par une ou plusieurs de ses succursales

Candriam – Succursale française
40, Rue Washington
F-75408 Paris Cedex 08

Candriam – Belgian Branch
58, Avenue des Arts
B-1000 Bruxelles

Candriam – UK Establishment
Aldersgate Street 200,
London EC1A 4 HD

“Réviseur d'entreprises agréé”

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
2, Rue Gerhard Mercator
L-2182 Luxembourg



Détails sur la SICAV

Belfius Fund (ci-après la « SICAV ») publie annuellement un rapport détaillé sur son activité, la gestion de ses avoirs et comprenant l'état consolidé des actifs nets et l'état consolidé des variations des actifs nets exprimés en EUR, le portefeuille-titres de chaque compartiment et le rapport d'audit. Ce rapport est disponible au siège de la SICAV ainsi qu'au siège des organismes chargés du service financier dans les pays où la SICAV est commercialisée.

Les actions ne sont disponibles que sous forme nominative.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tient chaque année au siège social de la SICAV, ou à tout autre endroit au Luxembourg qui est spécifié sur la convocation. Elle se tient dans les six mois suivant la fin de l'exercice social.

Les avis de toutes Assemblées Générales sont envoyés par lettre recommandée à tous les actionnaires nominatifs, à leur adresse figurant au registre des actionnaires, au moins 8 jours avant l'Assemblée Générale. Ces avis indiqueront l'heure et le lieu de l'Assemblée Générale et les conditions d'admission, l'ordre du jour et les exigences de la loi luxembourgeoise en matière de quorum et de majorité nécessaires.

Les avis financiers ou toutes les autres informations sont envoyés aux actionnaires à leur adresse portée dans le registre conformément à la législation en vigueur. Les avis financiers sont publiés dans les pays où la SICAV est commercialisée et pour ce qui concerne le Grand-Duché de Luxembourg dans le « Luxemburger Wort » si la législation l'exige. Les exigences concernant la participation, le quorum et la majorité lors de toute Assemblée Générale sont celles fixées aux articles 450-1 et 450-3 (tels que modifiés) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée et dans les statuts de la SICAV.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La valeur nette d'inventaire par action de chaque compartiment, le prix d'émission, de rachat des actions et de conversion de chaque compartiment peuvent être obtenus au siège social de la SICAV et auprès des organismes chargés du service financier dans les pays où la SICAV est commercialisée.

La liste des achats et ventes de titres composant les portefeuilles-titres est tenue gratuitement à la disposition de l'investisseur au domicile de la SICAV.

Le Prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (« PRIIPs KIID») et les rapports annuel et semestriel de la SICAV sont tenus gratuitement à la disposition du public au siège social de la SICAV pendant les jours bancaires et heures d'ouverture normales de bureaux, ainsi qu'au siège des organismes chargés du service financier dans les pays où la SICAV est commercialisée.



Rapport du Conseil d'Administration

Belfius Fund Target Income 2032

Revue du marché

Les principaux indices boursiers ont fortement progressé en 2024, notamment les indices américains, bénéficiant d'un contexte de croissance positive et de boosts par les baisses des taux directeurs de plusieurs banques centrales, sur fond d'inflation maîtrisée. Les incertitudes quant aux élections qui ont eu lieu dans un nombre important de pays au final n'ont engendré qu'un peu de volatilité à court terme, voire renforcé le momentum haussier comme aux Etats-Unis avec l'élection de Donald Trump. Les marchés obligataires ont également bénéficié de la baisse des taux.

Fonds

Durant l'année, le fonds avait une exposition importante aux marchés d'actions, notamment américains.

Performance du fonds

Cette politique a été profitable, avec une performance nette de la part Y - Cap de 8.56% sur la période.

Perspectives du fonds

A la fin de la période, le budget de risque disponible, tel que déterminé par l'objectif de préservation partielle du capital, demeure suffisamment large pour poursuivre, au besoin, une allocation agressive.

Le Conseil d'Administration

Luxembourg, le 31 mars 2025.



Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
Belfius Fund

Notre opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de Belfius Fund (le « Fonds ») au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de ses opérations et des changements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état des actifs nets au 31 décembre 2024 ;
- l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clos à cette date ;
- le portefeuille-titres au 31 décembre 2024 ; et
- les notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés et les autres notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

*PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu*

*Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518*

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 4 avril 2025

Sébastien Sadzot



Etat des actifs nets au 31 décembre 2024

		Belfius Fund Target Income 2032	Combiné
		EUR	EUR
Actifs			
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	22,726,810	22,726,810
Options (position longue) à la valeur d'évaluation	2e	102,742	102,742
Avoirs en banque et broker	8	2,196,443	2,196,443
Total des actifs		25,025,995	25,025,995
Passifs			
Options (position courte) à la valeur d'évaluation	2e	38,310	38,310
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	183,210	183,210
Commissions d'Administration Centrale	5	854	854
Commissions de "Legal Fund Engineering" à payer		424	424
Commissions de dépositaire à payer		288	288
Commissions de gestion à payer	3	5,299	5,299
Commissions de distribution à payer	4	75,306	75,306
Taxe d'abonnement à payer	6	66	66
Autres dépenses à payer		14,522	14,522
Total des passifs		318,279	318,279
Total des actifs nets		24,707,716	24,707,716



Etat des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

		Belfius Fund Target Income 2032	Combiné
		EUR	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		25,561,366	25,561,366
Revenus			
Intérêts bancaires		59,374	59,374
Total des revenus		59,374	59,374
Frais			
Commissions de gestion	3	62,905	62,905
Commissions d'administration	5	9,863	9,863
Commissions de "Legal Fund Engineering"		5,032	5,032
Commissions d'Administration Centrale		4,831	4,831
Frais de révision, d'impression et de publication		21,429	21,429
Commissions de distribution	4	296,981	296,981
Taxe d'abonnement	6	230	230
Coûts de transaction	2f	6,595	6,595
Intérêts bancaires		11,028	11,028
Autres frais	7	44,112	44,112
Total des frais		453,143	453,143
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		(393,769)	(393,769)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	1,978,546	1,978,546
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options	2e	(267,555)	(267,555)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	118,932	118,932
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		77,981	77,981
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		1,514,135	1,514,135
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	828,022	828,022
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur options	2e	79,850	79,850
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	(340,162)	(340,162)
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		2,081,845	2,081,845
Evolution du capital			
Souscriptions d'actions		50,034	50,034
Rachats d'actions		(2,985,529)	(2,985,529)
Actifs nets à la fin de l'exercice		24,707,716	24,707,716



Statistiques

Belfius Fund Target Income 2032

Classe d'actions	ISIN	Type d'actions	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total net assets			EUR		24,707,716	25,561,366	26,271,132
C	LU2404886470	Capitalisation	EUR	1.00	179.78	163.64	147.53
Y	LU1558150949	Capitalisation	EUR	763,376.80	32.37	29.81	27.19



Belfius Fund Target Income 2032

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation	% actifs nets
Organismes de placement collectif				
Parts/Unités détenues dans des fonds d'investissement				
France				
CANDRIAM DIVERSIFIED FUTURES Z C	424	EUR	641,485	2.60
			641,485	2.60
Luxembourg				
CANDRIAM ABSOLUTE RETURN EQUITY MARKET NEUTRAL Z C	433	EUR	898,337	3.64
CANDRIAM BONDS CREDIT OPPORTUNITIES Z C	2,011	EUR	527,497	2.13
CANDRIAM BONDS EMERGING DEBT LOCAL CURRENCIES Z C	314	USD	347,508	1.41
CANDRIAM BONDS EMERGING MARKETS Z C	252	USD	845,232	3.42
CANDRIAM BONDS EURO CORPORATE Z C	4	EUR	35,213	0.14
CANDRIAM BONDS EURO GOVERNMENT Z C	1,155	EUR	2,907,585	11.77
CANDRIAM BONDS EURO HIGH YIELD Z C	4,273	EUR	1,194,689	4.84
CANDRIAM BONDS GLOBAL HIGH YIELD Z C	3,973	EUR	1,262,273	5.11
CANDRIAM BONDS INTERNATIONAL Z C	3,623	EUR	3,753,500	15.19
CANDRIAM BONDS TOTAL RETURN Z C	21	EUR	34,195	0.14
CANDRIAM EQUITIES L EMERGING MARKETS Z C	230	EUR	336,056	1.36
CANDRIAM EQUITIES L EUROPE INNOVATION Z C	46	EUR	120,245	0.49
CANDRIAM EQUITIES L GLOBAL DEMOGRAPHY Z C	360	EUR	1,503,389	6.08
CANDRIAM EQUITIES L ONCOLOGY IMPACT Z C	58	USD	137,541	0.56
CANDRIAM EQUITIES L ROBOTICS & INNOVATIVE TECHNOLOGY Z C	356	USD	1,714,592	6.94
CANDRIAM MONEY MARKET EURO Z C	10	EUR	11,187	0.05
CANDRIAM MONEY MARKET USD SUSTAINABLE Z C	1,080	USD	1,313,250	5.32
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EMU Z C	803	EUR	190,833	0.77
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EUROPE SMALL & MID CAPS Z C	45	EUR	122,422	0.50
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EUROPE Z C	173	EUR	307,103	1.24
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY JAPAN Z EUR C H	694	EUR	1,048,196	4.24
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY QUANT EUROPE Z C	60	EUR	316,726	1.28
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY US Z C	1,282	USD	1,667,420	6.75
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY WORLD Z C	3,687	EUR	1,490,336	6.03
			22,085,325	89.39
Total Parts/Unités détenues dans des fonds d'investissement			22,726,810	91.98
Total organismes de placement collectif			22,726,810	91.98
Total du portefeuille-titres			22,726,810	91.98
Coût d'acquisition			19,916,454	



Belfius Fund Target Income 2032

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Luxembourg	89.39
France	2.60
	91.98

Répartition économique (en % des actifs nets)

Fonds d'investissement	91.98
	91.98



Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Options

Au 31 décembre 2024, les positions ouvertes sur options sont les suivantes :

Belfius Fund Target Income 2032

Quantité	Description	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur d'évaluation (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
10	EURO STOXX 50 20250321 P4300	EUR		2,470	(3,410)
20	EURO STOXX 50 20250321 P4400	EUR		6,420	(4,470)
10	EURO STOXX 50 20250321 P4500	EUR		4,240	(3,600)
15	EURO STOXX 50 20250321 P4600	EUR		8,520	(5,280)
10	EURO STOXX 50 20250321 P4700	EUR		7,690	(1,370)
3	SP 500 INDEX 20250321 P5500	USD		14,979	(6,692)
1	SP 500 INDEX 20250321 P5700	USD		8,064	(1,168)
2	SP 500 INDEX 20250321 P5600	USD		12,661	(4,305)
Options émises					
5	EURO STOXX 50 20250117 C5100	EUR	11,506	(130)	620
5	EURO STOXX 50 20250117 C5050	EUR	22,032	(275)	325
5	EURO STOXX 50 20250117 C5150	EUR	6,365	(70)	670
1	SP 500 INDEX 20250103 C6250	USD	1,136	(9)	1,410
1	SP 500 INDEX 20250103 C6200	USD	1,136	(7)	2,009
1	SP 500 INDEX 20250103 C6060	USD	5,680	(22)	863
1	SP 500 INDEX 20250110 C6125	USD	13,632	(99)	1,507
				64,432	(22,891)

Tous les contrats d'options ont été effectués avec la contrepartie J.P. Morgan SE.

Veuillez-vous référer à la note 9 concernant les Avoirs en banque et broker en rapport avec les contrats options.

L'engagement pour les options achetées n'est pas présenté.



Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Futures

Au 31 décembre 2024, les contrats futures ouverts sont les suivants :

Belfius Fund Target Income 2032

Quantité (achat/(vente))	Description	Devise	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
Futures sur devises					
60	EUR/USD (CME /202503	USD	J.P. Morgan SE	7,498,968	(154,418)
Futures sur index					
2	SP 500 MINI 0325	USD	J.P. Morgan SE	567,999	(21,202)
10	EURO STOXX 50	EUR	J.P. Morgan SE	489,598	(7,590)
					(183,210)

Veuillez-vous référer à la note 9 concernant les Avoirs en banque et broker en rapport avec les contrats futures.



Autres notes aux états financiers

Note 1 - Généralité

Belfius Fund (ci-après la « SICAV ») est une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois. Elle a été constituée à Luxembourg le 10 juin 2014 conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg et pour une durée illimitée. La SICAV est soumise aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée (ci-après la « Loi du 10 août 1915 ») pour autant qu'il n'y est pas dérogé par la Loi. Son capital minimum est de EUR 1.250.000.

La SICAV est inscrite sur la liste officielle des Organismes de Placement Collectif (ci-après « OPC ») conformément à la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée, concernant les organismes de placement collectif et ses dispositions d'application (ci-après la « Loi »). La SICAV remplit les conditions fixées par la partie I de la Loi et par la Directive Européenne 2009/65/CE.

Ses statuts ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 juin 2014. Ils ont été modifiés pour la dernière fois le 5 octobre 2020 et les modifications correspondantes ont été publiées dans le Recueil Electronique des Sociétés et Associations (ci-après le « RESA »).

La SICAV est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-187871.

Le compartiment suivant est actuellement disponible pour les investisseurs :

<u>Compartiment</u>	<u>Devise de référence</u>
Belfius Fund Target Income 2032	EUR

La structure de compartiments multiples offre aux investisseurs l'avantage de pouvoir choisir entre différents compartiments, mais aussi de pouvoir ensuite passer d'un compartiment à un autre.

Dans chaque compartiment, la SICAV peut émettre des actions nominatives différentes se distinguant notamment par des droits et commissions différents ou par leur politique de distribution.

Les classes qui sont émises sont les suivantes :

- La classe **C** est offerte aux personnes physiques et aux personnes morales.
- La classe **Y** est réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels spécialement agréés par la Société de Gestion.

Les actifs des différentes classes sont fondus dans une masse unique.

L'objectif de la SICAV est de fournir aux actionnaires, par le biais des compartiments disponibles, un véhicule d'investissement idéal poursuivant un objectif de gestion bien déterminé, tenant compte du degré de risque auquel l'investisseur est prêt à faire face.

Les actions émises sont décrites en détail à la section « Changements intervenus dans le nombre d'actions pour l'exercice » des différents compartiments.

Note 2 - Principales méthodes comptables

Les états financiers de la SICAV sont préparés conformément à la réglementation en vigueur au Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif. Des petits écarts peuvent apparaître dans certains totaux ou sous-totaux des états financiers en raison des règles d'arrondi. Les états financiers de la SICAV sont présentés sur la base des valeurs nettes d'inventaire datées du 31 décembre 2024. La valeur nette d'inventaire de chaque compartiment a été calculée le 2 janvier 2025 sur base des derniers cours connus au moment de l'évaluation.

a) Evaluation du portefeuille-titres de chaque compartiment

L'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, le jour d'évaluation, et, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours connu du marché principal de cette valeur. Si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le Conseil d'Administration estimera avec prudence et bonne foi. Les valeurs non cotées ou non négociées sur un marché boursier ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. Tous les autres avoirs seront évalués par les administrateurs sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée de bonne foi et selon des principes et procédures généralement admis.

b) Bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sur ventes d'investissements

Les bénéfices ou pertes réalisés sur ventes d'investissements de chaque compartiment sont calculés sur base du coût moyen des investissements vendus.

Autres notes aux états financiers

Note 2 - Principales méthodes comptables (suite)

c) Conversion des devises étrangères

Les valeurs exprimées en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont converties dans cette devise aux cours de change en vigueur à la clôture.

Les revenus et frais en devises autres que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Le coût d'acquisition des titres de chaque compartiment libellé en devises autres que la devise de référence du compartiment est converti dans cette devise aux cours de change en vigueur au jour de l'achat.

Cours de change utilisé au 31 décembre 2024:

1 EUR = 1.035500 USD

d) Etats financiers combinés de la SICAV

L'état combiné des actifs nets de la SICAV ainsi que l'état combiné des variations des actifs nets qui sont exprimés en EUR correspondent à la somme de l'état des actifs nets, de l'état variations des actifs nets de chacun des compartiments convertis dans la devise de la SICAV sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture.

e) Evaluation des options et futures

L'évaluation des options et futures admis à une cote officielle ou sur tout autre marché organisé est basée sur le dernier cours connu et, si cette option est traitée sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours connu du marché sur lequel le contrat a été conclu par la SICAV.

Les options et futures non négociés sur un marché boursier ou tout autre marché organisé seront évalués sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. La valeur de marché des options est incluse dans l'état des actifs nets sous la rubrique « Options (position longue) / (position courte) à la valeur d'évaluation ».

Les bénéfices / (pertes) réalisés et la plus-value / (moins-value) non réalisée sur options sont présentées dans l'état des variations des actifs nets respectivement sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options » et « Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur options ».

La plus-value / (moins-value) non réalisée sur futures est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur futures ». Les variations de valeur de marché des futures sont comptabilisées en tant que plus-value / (moins-value) non réalisée à l'état des variations des actifs nets, au poste « Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur futures ».

Les plus-values ou moins-values réalisées, représentant la différence entre la valeur du contrat au moment de son ouverture et sa valeur au moment de sa clôture, sont comptabilisées à la clôture ou à l'expiration des futures dans l'état des variations des actifs nets, au poste « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures ».

Les contrats des options et futures ouverts, le cas échéant, sont détaillés dans la section « Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés ».

f) Coûts de transaction

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, la SICAV a encouru des frais de transaction et des frais de courtage liés à l'achat et à la vente de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, autres actifs éligibles et instruments dérivés. Ces charges sont présentées dans l'état des variations des actifs nets au poste « Coûts de transaction ».

Par ailleurs, conformément aux pratiques des marchés obligataires, un « bid-offer spread » est appliqué lors des transactions d'achats ou de ventes de titres. Selon ce principe, les prix de vente et d'achat appliqués par le broker lors d'une transaction donnée ne sont pas identiques et leur différence constitue la rémunération du broker.

g) Produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon les termes de l'investissement sous-jacent. Les produits sont comptabilisés nets des retenues à la source respectives, le cas échéant. Les dividendes sont comptabilisés à la date de détachement.

h) Abréviations utilisées dans le portefeuille-titres

A: Annuel

FL.R: Obligations à taux variable Q: Trimestriel

S: Semestriel

XX: Obligations perpétuelles

U ou ZCP: Obligation à zéro coupon



Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion

Candriam (ci-après dénommée la « Société de Gestion »), société en commandite par actions, ayant son siège social à L-8009 Strassen, 19-21 route d'Arlon, SERENITY – Bloc B, est désignée par la SICAV comme Société de Gestion de la SICAV en vertu d'un contrat conclu pour une durée indéterminée entre la SICAV et la Société de Gestion. Ce contrat peut être dénoncé par chaque partie moyennant un préavis écrit de 90 jours.

Candriam a été constituée à Luxembourg le 10 juillet 1991. Elle a commencé ses activités de gestion le 1er février 1999 et est une filiale de Candriam Group, une entité du Groupe New York Life Insurance Company.

Candriam a reçu l'agrément de Société de Gestion au sens du chapitre 15 de la Loi et est autorisée à exercer les activités de gestion collective de portefeuilles, de gestion de portefeuilles d'investissement et de conseil en investissements.

La Société de Gestion est investie des pouvoirs les plus étendus pour accomplir, dans le cadre de son objet, tous actes de gestion et d'administration de la SICAV. Elle est responsable des activités de gestion de portefeuille, d'administration (Agent Administratif, Agent de Transfert, y compris les activités de Teneur de Registre) et des activités de commercialisation (distribution).

La fonction de gestion de portefeuille est assurée directement par Candriam et/ou une ou plusieurs de ses succursales : Candriam - Succursale belge, Candriam – Succursale française, Candriam – UK Establishment.

La Société de Gestion reçoit, en rémunération de ses services, des commissions de gestion exprimées en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne. Ces commissions sont payables par la SICAV à la fin de chaque mois.

Les taux en vigueur au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Compartiment	Classe d'actions	Type d'actions	ISIN	Commission de gestion
Belfius Fund Target Income 2032	C	Capitalisation	LU2404886470	0.60%
	Y	Capitalisation	LU1558150949	0.25%

Le tableau ci-après présente les taux annuels de commission de gestion maximums appliqués aux OPC investis par Belfius Fund Target Income 2032 au 31 décembre 2024 :

Fonds cible	Taux maximum
CANDRIAM ABSOLUTE RETURN EQUITY MARKET NEUTRAL Z C	0.00%
CANDRIAM BONDS CREDIT OPPORTUNITIES Z C	0.00%
CANDRIAM BONDS EMERGING DEBT LOCAL CURRENCIES Z C	0.00%
CANDRIAM BONDS EMERGING MARKETS Z C	0.00%
CANDRIAM BONDS EURO CORPORATE Z C	0.00%
CANDRIAM BONDS EURO GOVERNMENT Z C	0.00%
CANDRIAM BONDS EURO HIGH YIELD Z C	0.00%
CANDRIAM BONDS GLOBAL HIGH YIELD Z C	0.00%
CANDRIAM BONDS INTERNATIONAL Z C	0.00%
CANDRIAM BONDS TOTAL RETURN Z C	0.00%
CANDRIAM DIVERSIFIED FUTURES Z C	0.25%
CANDRIAM EQUITIES L EMERGING MARKETS Z C	0.00%
CANDRIAM EQUITIES L EUROPE INNOVATION Z C	0.00%
CANDRIAM EQUITIES L GLOBAL DEMOGRAPHY Z C	0.00%
CANDRIAM EQUITIES L ONCOLOGY IMPACT Z C	0.00%
CANDRIAM EQUITIES L ROBOTICS & INNOVATIVE TECHNOLOGY Z C	0.00%
CANDRIAM MONEY MARKET EURO Z C	0.00%
CANDRIAM MONEY MARKET USD SUSTAINABLE Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EMU Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EUROPE SMALL & MID CAPS Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EUROPE Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY JAPAN Z EUR C H	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY QUANT EUROPE Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY US Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY WORLD Z C	0.00%

Note 4 - Commissions de distribution

En rémunération de son activité de commercialisation, la Société de Gestion perçoit des commissions de distribution exprimées en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne de chaque compartiment de la SICAV.

Compartiment	Classe d'actions	type d'actions	ISIN	Taux
Belfius Fund Target Income 2032	Y	Capitalisation	LU1558150949	1.20%

Ces commissions sont payables par la SICAV à la fin de chaque trimestre, au plus tard dans le mois suivant.



Autres notes aux états financiers

Note 5 - Commissions d'Administration

Commissions d'Administration Centrale

Par une Convention d'Administration Centrale conclue pour une durée indéterminée, la Société de Gestion a délégué les fonctions d'administration centrale incluant les fonctions d'Agent Domiciliaire, d'Agent Administratif, d'Agent de Registre et de Transfert et d'Agent de cotation du Fonds à CACEIS Bank, Luxembourg Branch.

Les taux maximums en vigueur au 31 décembre 2024 pour Belfius Fund Target Income 2032 sont :

Compartiment	Classe d'actions	Type d'actions	ISIN	Taux maximum
Belfius Fund Target Income 2032	C	Capitalisation	LU2404886470	0.04%
	Y	Capitalisation	LU1558150949	0.04%

Commissions de « Legal Fund Engineering »

En rémunération de son activité administrative et de « set-up » de la SICAV, la Société de Gestion perçoit des commissions de « Legal Fund Engineering » exprimées en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne de chaque compartiment de la SICAV.

Les taux maximums en vigueur au 31 décembre 2024 pour Belfius Fund Target Income 2032 sont :

Compartiment	Classe d'actions	Type d'actions	ISIN	Taux
Belfius Fund Target Income 2032	C	Capitalisation	LU2404886470	0.02%
Belfius Fund Target Income 2032	Y	Capitalisation	LU1558150949	0.02%

Ces commissions sont payables par la SICAV à la fin de chaque trimestre, au plus tard dans le mois suivant.

Commissions de Dépositaire

CACEIS Bank, Luxembourg Branch (ci-après le « Dépositaire ») a été désignée comme banque dépositaire et agent payeur principal aux termes d'une convention à durée indéterminée signée entre la SICAV et le Dépositaire.

Le Dépositaire reçoit en rémunération de ses services une commission de Dépositaire exprimée en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne de chaque compartiment et payable par la SICAV à la fin de chaque trimestre.

Les taux maximums en vigueur au 31 décembre 2024 pour Belfius Fund Target Income 2032 sont :

Compartiment	Classe d'actions	Type d'actions	ISIN	Taux
Belfius Fund Target Income 2032	C	Capitalisation	LU2404886470	0.01%
Belfius Fund Target Income 2032	Y	Capitalisation	LU1558150949	0.01%

La rubrique Commissions d'Administration Centrale présentée dans l'état des variations des actifs nets de la SICAV durant l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 inclut le montant suivant de Commissions de dépositaire :

Compartiment	Devise	Commissions de dépositaire
Belfius Fund Target Income 2032	EUR	1,107

Note 6 - Taxe d'abonnement

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises. En vertu de la législation et des règlements en vigueur actuellement, la SICAV est soumise au Luxembourg à une taxe annuelle de 0,05% payable trimestriellement et calculée sur l'actif net de la SICAV à la fin de chaque trimestre. Ce taux est réduit à 0,01% pour les classes réservées aux investisseurs institutionnels.

Aucune taxe d'abonnement n'est due sur les avoirs que la SICAV détient dans des parts d'autres OPCVM déjà soumis à la taxe d'abonnement à Luxembourg.

Note 7 - Autres frais

La rubrique Autres frais présentée dans l'état des variations des actifs nets de la SICAV durant l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 inclut :

Compartiment	Description	Montant (en EUR)
Belfius Fund Target Income 2032	Frais de conseil	12,011
	Frais de directeurs	20,000
	Frais CSSF	9,250
	Frais de TVA	45



Autres notes aux états financiers

Note 7 - Autres frais (suite)

Compartiment	Description	Montant (en EUR)
	Autres frais	2,806
	Total	44,112

Note 8 - Avoirs en banque et broker

Les Liquidités en banque et détenues auprès de courtiers présentées dans l'état des actifs nets comprennent les comptes de trésorerie, les liquidités détenues auprès de comptes de courtiers sur des futures et options.

La part relative aux liquidités détenues auprès des comptes de courtiers incluse dans la rubrique « Avoirs en banque et broker » dans l'état des actifs nets au 31 décembre 2024 se décompose comme suit :

Compartiment	Liquidités détenues auprès	
	Devise	des courtiers
Belfius Fund Target Income 2032	EUR	562,809

Note 9 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

La liste des achats et ventes de titres composant les portefeuilles-titres est tenue gratuitement à la disposition de l'investisseur au domicile de la SICAV.

Note 10 - Evénements post-clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la fin de l'exercice.



Informations supplémentaires non auditées

Exposition au risque global

Comme l'exige la circulaire CSSF 11/512, le conseil d'administration de la Société doit déterminer le mode de gestion des risques de la Société, en utilisant soit l'approche par les engagements, soit l'approche VaR.

La SICAV utilise l'approche par les engagements pour le calcul du risque global.

Politique d'engagement et de vote, utilisation des droits de vote

La Société de gestion n'exerce pas de droit de vote pour les fonds considérés.

Pour toutes les questions relatives à l'engagement, nous nous référons à la politique d'engagement et aux rapports associés, tous disponibles sur le site internet Candriam <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>.

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à la politique de rémunération

La directive européenne 2014/91/UE modifiant la directive 2009/65/CE concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, applicable à la SICAV, est entrée en vigueur le 18 mars 2016. Elle est transposée en droit national par la loi luxembourgeoise du 10 mai 2016 transposant la directive 2014/91/UE. En raison de cette nouvelle réglementation, la SICAV est tenue de publier les informations relatives à la rémunération des salariés identifiés au sens de la Loi dans le rapport annuel.

Candriam détient une double licence, d'une part, en tant que société de gestion conformément à l'article 15 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif et, d'autre part, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs conformément à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs. Les responsabilités incombant à Candriam en vertu de ces deux lois sont relativement similaires et Candriam considère que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relatives à l'administration des OPCVM et des fonds d'investissement alternatifs.

Au cours de son exercice clos le 31 décembre 2024, Candriam a versé les sommes suivantes à son personnel :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : EUR 17.350.856.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : EUR 7.728.914.
- Nombre de bénéficiaires : 144.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de Candriam ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous montrent également le montant agrégé des rémunérations globales chez Candriam.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : EUR 4.166.282.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de Candriam dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont elle est la Société de Gestion (hors direction générale) : EUR 2.502.219.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale belge (c.à.d. Candriam - Belgian Branch), agissant en tant que gestionnaire d'investissement, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024:

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : EUR 25.405.396.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : EUR 9.014.600.
- Nombre de bénéficiaires : 235.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire financier par délégation dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire financier par délégation ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire financier par délégation.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : EUR 5.578.123.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire financier par délégation dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire financier par délégation (hors direction générale) : EUR 6.127.306.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale française (c.à.d. Candriam - Succursale française), agissant en tant que gestionnaire(s) d'investissement, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024:

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : EUR 19.852.462.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : EUR 7.150.350.
- Nombre de bénéficiaires : 203.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire financier par délégation dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire financier par délégation ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire financier par délégation.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : EUR 3.393.861.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire financier par délégation dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire financier par délégation (hors direction générale) : EUR 4.350.853.

La politique de rémunération a été revue en dernier lieu par le comité de rémunération de Candriam le 02 février 2024 et a été adoptée par le Conseil d'administration de Candriam.



Informations supplémentaires non auditées

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n°648/2012

La SICAV n'investit dans aucun instrument financier concerné par SFTR.

Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)

Belfius Fund Target Income 2032

Le fonds Belfius Fund Target Income 2032 est classé sous article 6 du règlement SFDR.

Il n'intègre pas systématiquement les caractéristiques ESG dans son cadre de gestion. Néanmoins, les risques de durabilité sont pris en compte dans les décisions d'investissement par la politique d'exclusion de Candriam qui exclut certaines activités controversées.

Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental